

Bientôt un accord tarifaire Belgique/Grand-Duché ?

Le député Josy Arens (cdH) a interrogé le ministre des Entreprises publiques, Steven Vanackere, concernant les importantes différences tarifaires en vigueur sur la ligne 165 reliant Virton à Luxembourg. Si la réouverture de la ligne est «une véritable réussite», le député Arens s'inquiète toutefois de constater les différences entre les tarifs proposés par la SNCB et les CFL. En effet,

depuis le 1^{er} mai, les CFL ont mis en circulation des abonnements tous réseaux au tarif de 280 € par an alors qu'un abonnement Virton-Luxembourg revient, lui, à 115 € par mois. Pour M. Arens, «ces différences risquent à terme de voir cette ligne manquer de voyageurs, voyageurs qui seront partis vers une gare luxembourgeoise ou qui se seront résolus à voyager en voiture».

Le ministre explique que

des tarifs frontaliers spéciaux. Il a fait aussi remarquer que les nouveaux abonnements mis en circulation ne sont pas un produit des CFL. Il s'agit d'une carte créée par le «Comité du transport luxembourgeois» en collaboration avec des entreprises, avec prise en charge partielle du prix de l'abonnement. Un système similaire existe d'ailleurs en Belgique.

Le hic : une telle interven-

tion n'est pas accordée pour les déplacements transfrontaliers! Le ministre a souligné que la SNCB et les CFL «étudient actuellement les possibilités qui s'offrent en transport transfrontalier» et s'est dit disposé à entamer des discussions avec son homologue luxembourgeois afin de parvenir à un accord bilatéral en ce qui concerne l'intervention patronale dans le coût des abonnements. ■

un accord tarifaire e/Grand-Duché ?

depuis le 1^{er} mai, les CFL ont mis en circulation des abonnements tous réseaux au tarif de 280 € par an alors qu'un abonnement Virton-Luxembourg revient, lui, à 115 € par mois. Pour M. Arens, «ces différences risquent à terme de voir cette ligne manquer de voyageurs, voyageurs qui seront partis vers une gare luxembourgeoise ou qui se seront résolus à voyager en voiture».

Le ministre explique que

des tarifs frontaliers spéciaux. Il a fait aussi remarquer que les nouveaux abonnements mis en circulation ne sont pas un produit des CFL. Il s'agit d'une carte créée par le «Comité du transport luxembourgeois» en collaboration avec des entreprises, avec prise en charge partielle du prix de l'abonnement. Un système similaire existe d'ailleurs en Belgique.

Le hic : une telle interven-

tion n'est pas accordée pour les déplacements transfrontaliers! Le ministre a souligné que la SNCB et les CFL «étudient actuellement les possibilités qui s'offrent en transport transfrontalier» et s'est dit disposé à entamer des discussions avec son homologue luxembourgeois afin de parvenir à un accord bilatéral en ce qui concerne l'intervention patronale dans le coût des abonnements. ■